Présents: Dominique Breton. Elvezio Canónica. Joy Courret. Raphaël Estève. Ghislaine Fournès. Cecilia González Scavino. Ilana Heineberg. Mélanie Moreau. Laurence Mullaly. Julia Roumier. Vanessa Saint-Martin. Lise Segas. Ronald Soto Quirós.

Le principal point à l’ordre du jour est le bilan de sélection pour les Contrats doctoraux ayant eu lieu en début de semaine et qui pour la deuxième année consécutive, n’a pas octroyé de contrat à Ameriber.

 C’est tout d’abord Raphaël Estève qui prend la parole pour présenter un compte rendu oral des auditions organisées par l'Ecole doctorale. Pour mémoire, ces auditions sont précédées par une phase de sélection au sein de chaque équipe. Sur un total de six dossiers déposés, AMERIBER a sélectionné cette année deux candidates primo-arrivantes pour participer aux auditions de l'ED. Après avoir été autidionnées une première fois en interne, elles ont été élues par le vote à bulletin secret d'une commission composée de douze enseignants chercheurs, dont des professeurs des universités, des maîtres de conférences HDR et des MCF élus aux Conseil d'AMERIBER

La commission de l’Ecole Doctorale était composée de 18 votants. 17 Directeurs d’équipe et une personnalité extérieure. Siégeaient également le VPCR et le directeur de l’Ecole Doctorale UBM. Treize contrats était attribuables pour quinze équipes. La nouveauté 2018 était la prise en compte en amont des auditions des dossiers écrits (notés A, B ou C). Et il y avait eu beaucoup de débat autour de cet aménagement qui n’a finalement même pas constitué une variable d’ajustement, la performance orale lors de l’audition demeurant absolument décisive.

Il s’est donc agi de deux jours d’auditions. Dix minutes de présentation puis dix minutes de questions pour 29 candidats auditionnés. Raphaël Estève souligne le peu de délai imparti (une minute ou deux) pour classer les 14 derniers lors du second et dernier vote, âprement négocié après qu’un premier vote préalable à toute délibération ait scellé l’attribution de 10 contrats sur les 13 en jeu (tous les votants étant lors de ce premier vote dans l’obligation de mettre treize A, autant que de contrats doctoraux en jeu, pour prévenir toute stratégie d’élimination massive). Si, indéniablement, la transparence et la régularité du processus ne sauraient être contestées, le système de sélection tel qu’il est pensé peut sembler avantager un certain type de profil, en l’occurrence marqué par une aptitude à la conceptualisation, comme en témoigne le nombre très important de votes s’étant notamment portés sur les candidats de l’équipe SPH, nos candidates n’ayant recueilli qu’un faible total de voix de la part de cette commission majoritairement masculine (il est vrai que les possibilités d’ajustements sont restreintes, s’agissant de membres élus).

Ce qui semble avoir pénalisé à nos candidates est un adossement insuffisant à un cadre théorique donné et la volonté de se mouvoir en son sein au moment de répondre à des questions portant sur la viabilité du sujet de thèse. Indépendamment du fait que la polyvalence naturelle (quatre disciplines constituent institutionnellement le champ de l’hispanisme) de notre filière, et notamment de notre préparation aux concours influe de façon bien compréhensible sur la spécialisation moins affirmée de nos étudiant, il a été noté une forme de désaffection du champ littéraire au sens monographique ou textuel du terme, la tendance préconisée semblant être celle des corpus hypertrophiés et du balayage forcément thématique qu’ils induisent. Bien sûr tout ceci doit être mis en perspective avec l’impératif d’un parfait calibrage des sujets de thèse proposés, de leur faisabilité, et, répétons-le, de la maîtrise théorique de chacun des termes qu’ils impliquent.

Bien sûr cette maîtrise est plus effective chez les candidats ayant déjà effectué leur première année d’inscription, et de fait, cette année, la visibilité du régime dérogatoire était nettement amoindrie dans les dossiers des 29 candidats, comme pour normaliser ce qui n’est donc plus à proprement parler un régime d’exception. Les primo arrivants les plus « performants » s’appuyaient sur leur travail de master : la continuité avec le sujet est donc en ce sens une aide précieuse.

Le résultat par équipe, est le suivant : SPH, 2 contrats ; ERSSAB, 2 contrats (après désistement d’une candidate de CLIMAS), CLARE, 1 contrat ; CEMMC, 1 contrat ; CLIMAS, 1 contrat ; GEO RESSOURCES, 1 contrat ; HISTOIRE DE L’ART, 1 contrat ; IRAMAT, 1 contrat ; LAM, 1 contrat ; PASSAGES, 1 contrat ; TELEM, 1 contrat

Le MICA, AUSONIUS, et donc AMERIBER, aucun.

Contrairement à l’impression initiale erronée de R. Estève, la parité est respectée dans les attributions (ou plus exactement représentative de notre population) : 8 filles, 5 garçons.

Le dialogue s’engage alors au sujet des possibilités d’améliorations/remédiations :
On pourrait par exemple faire (c’est l’intention que la direction d’Ameriber a annoncé au terme de ces deux jours d’auditions) la proposition d’un système mixte. Les sept premiers contrats doctoraux, pour ne pas renoncer à la notion d’ « excellence » ayant vraisemblablement inspiré le système actuel, continueraient candidats à être attribués sous le régime de la compétition du tous contre tous, mais pourquoi, en fonction du résultat par équipe de ces sept premières attributions, ne pas fonctionner par pondération (en fonction de la taille et du nombre de doctorants de chaque équipe) ou contingentement pour les 6 contrats restants, en fonction des attributions des années précédentes, afin qu’aucune équipe ne se retrouve plusieurs années de suite sans contrat doctoral.

Cecilia González Scavino, directrice des deux candidates auditionnées, signale que nous avons présenté deux de nos meilleures étudiantes à l'ED, l'une agrégée, l'autre admissible à l'agrégation. Elle s'inquiète du fait que, malgré la qualité de leurs parcours, nos étudiants ne maîtrisent pas une culture universitaire de base, communne aux sciences humaines et sociales. Elle propose donc de renforcer les enseignements théoriques dispensés dans nos formations, notamment en L3 et en Master. Ghislaine Fournès souligne quant à elle la nécessité de travailler la prise de parole, et de faire passer davantage à l’oral nos étudiants. Ronald Soto Quiros a pu quant à lui souvent relever ce manque de rigueur et de travail conceptuel chez un nombre qu’il juge trop important de nos étudiants. Raphaël Estève insiste sur le fait que nous parlons bien du cadre très spécifique du contrat doctoral et qu’il n’est pas question de dénaturer notre formation tout à fait adaptée à la préparation aux concours (les candidats les mieux classés lors des auditions étaient agrégés, mais ce critère est absolument tabou dans le système actuel) et aux doctorats validés par la section 14 du CNU, mais bien d’un formatage circonscrit. La question est posée, et Pierre Darnis l’avait transmise à la direction de l’équipe, d’un éventuel avancement du calendrier, consistant à effectuer une présélection au sein d’Ameriber autour de février. Mais Ghislaine Fournès se demande si cela serait légal par rapport à l’école doctorale. Tous les membres du conseil s’accordent à penser que, s’il est bien entendu impensable d’exclure les primo arrivants, il faut encourager les dérogations.

Cecilia González Scavino est convaincue que le/la directeur/directrice ne doit pas se limiter à améliorer un projet encore balbutiant, qui trouvera sa forme définitive en première année de thèse, mais doit désormais veiller personnellement à la production d'un cadre théorique solide et d'un corpus irréprochable dès l'année de pré-inscription du futur doctorant. Vanessa Saint Martin demande que les élus doctorants puissent siéger lors de la première phase, ce que la direction accepte immédiatement. Julia Roumier tient quant à elle à préciser que notre filière se fonde sur la compétence en langue, qui constitue une part énorme de la formation, et qui est validé par un concours primant lui aussi l’excellence tel que l’agrégation : il est donc problématique que cela ne soit pas valorisé au titre des compétences propres de nos candidats. Lise Segas souligne dans le même esprit la nécessité de mettre en valeur la capacité à rayonner à l’international, est que le plurilinguisme devrait bien être une valeur ajoutée au dossier. Julia Roumier revient sur le problème de la parité.

Le deuxième point à l’ordre du jour concerne l’attribution de dotations d’une part à des membres d’Ameriber n’étant ni enseignant chercheur ni doctorant et d’autres part à des enseignants chercheurs qui ne sont pas encore membres d’Ameriber (et ne le seront qu’à compter du 01/09/2018), ou qui le sont au titre de l’éméritat. Le conseil se prononce sur la non-dotation pour les émérites. Il est en revanche plus favorable à la dotation, en fonction des reliquats, pour les EC futurs membres. L’octroi d’une mission France est ainsi validé par le conseil pour Amaia Cabranes. Pour ce qui est des membres d’Ameriber non statutaires (ni EC ni doctorants), tels que les docteurs sans affectation universitaire, le conseil se prononce en faveur, toujours en fonction de l’état financier en cours d’exercice, d’une dotation en fonction de l’activité scientifique du chercheur. Si elle est conséquente, le conseil préconise que la dotation soit indexée sur la base forfaitaire des EC : 150 euros mission France ; 300 euros mission Europe ; 800 euros mission Amérique (au maximum tous les deux ans). Comme dans le cas de ces dernières, compte tenu de leur coût, il est impératif que les missions Amériques soient intégrées dans le budget prévisionnel de l’équipe et donc transmises par les directrices ou directeurs de centre en octobre de l’année précédente. A propos des forfaits mission doctorants, actuellement 80 euros mission France ; 100 euros mission Europe ; 200 euros mission Amérique, en théorie cumulable à hauteur identique avec l’aide allouée par l’école doctorale, Vanessa Saint Martin revient sur le montant de la dotation Amérique, l’école doctorale octroyant rarement à son tour 200 euros. Y compris dans ce cas, 400 euros semblent insuffisants pour ceux qui vont en Amérique. On pourrait faire un forfait pour l’ensemble de la thèse. Raphaël Estève répond que cela peut être possible sous réserve d’une planification claire Ameriber pouvant difficilement assumer deux missions Amérique par ans pour les doctorants. Sur la base d’une mission Amérique annuelle réservée à un doctorant (ou le cas échéant de deux missions annuelles sur la base de 600 euros de dotation), il faut là encore, comme stipulé plus haut, absolument qu’elle soit intégrée au prévisionnel par les directeurs de centre. Des précisions sont ensuite très rapidement apportées sur les soutiens financiers pour soutenance. Enfin, Vanessa Saint Martin aborde le thème du déroulement du colloque Ameriber des 18 et 19 octobre 2018, et Raphaël Estève reconnaît que le thème est effectivement excluant pour une équipe, et qu’il faudra réparer cela pour la deuxième édition.